

## CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

### NOM DU FONDS DE DOTATION (FFIÉÉO<sup>1</sup>)

# Bourse Pierre-Yves-et-Pierrette-Boucher

## INTRODUCTION

Natif d'Ottawa, M<sup>e</sup> Boucher joint les rangs de l'Université d'Ottawa en 1954. Trois fois diplômé de l'Université d'Ottawa, Pierre-Yves Boucher est titulaire d'un baccalauréat des arts (1962), d'une licence en droit (LL.L.) (1965) et d'un diplôme d'études supérieures en droit (1966). Ses qualités de chef et ses succès scolaires exceptionnels lui valent la médaille d'or et les plus hauts honneurs de la Section de common law de la Faculté de droit en 1965 et la médaille du Barreau de Paris accordée au lauréat des études de doctorat en droit civil en 1966.

C'est aussi à l'Université que M<sup>e</sup> Boucher a rencontré son épouse Pierrette qui, par son appui sans faille et son encouragement a contribué à l'évolution d'une carrière remarquable. Cette bourse porte leurs deux noms en reconnaissance de son rôle important dans le succès de la carrière de M<sup>e</sup> Boucher.

Admis au Barreau du Haut Canada en 1967, Pierre-Yves Boucher devient adjoint au vice-recteur aux études en 1967, poste qu'il quitte en 1971 pour pratiquer le droit au sein du cabinet d'avocats Séguin, Landriault, Patenaude & Boucher, à Ottawa.

Il revient à l'Université d'Ottawa à titre de conseiller juridique, de 1975 à 1982. Il occupe ensuite le poste de directeur adjoint et conseiller juridique, puis celui de vice-président directeur et conseiller juridique à l'Association des universités et collèges du Canada, de 1982 à 1990.

Pour commémorer les réalisations exceptionnelles de M<sup>e</sup> Boucher, l'Université a créé le Fonds de bourse Pierre-Yves et Pierrette Boucher. Celui-ci est appelé à devenir un important fonds de dotation permettant d'offrir à perpétuité des bourses aux étudiantes et aux étudiants de premier cycle méritants du programme de common law en français.

Les donateurs remercient le gouvernement de l'Ontario qui a aidé à créer ce fonds grâce à ses généreuses contributions de contrepartie.

## OBJECTIF DU FONDS

Fournir de l'aide financière à des étudiants et étudiantes du programme de common law en français à la Faculté de droit, Section de common law, qui démontrent un besoin financier.

## DÉTAILS DE LA BOURSE

### Critères d'admissibilité

La personne candidate doit:

1. étudier à temps plein en première année du programme en français de JD à la Section de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa;
2. résider en Ontario en conformité avec les règlements du RAFÉO<sup>2</sup>; et
3. démontrer un besoin d'aide financière, d'après les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa.

## RENOUVELLEMENT

La bourse sera renouvelée pour la durée du programme de common law en français si son récipiendaire maintient une moyenne pondérée cumulative d'au moins 5.0.

---

<sup>1</sup> FFIÉÉO: Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et les étudiants de l'Ontario

<sup>2</sup> RAFÉO: Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario

<b>Montant de la bourse:</b>	Minimum 2 000 \$
<b>Nombre de bourses:</b>	Variable
<b>Fréquence de la bourse:</b>	Annuelle
<b>Niveau d'études:</b>	1 <sup>er</sup> cycle
<b>Personne-ressource:</b>	Service de l'aide financière et des bourses
<b>Échéance:</b>	31 octobre

## **DEMANDE**

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible via uoZone, et doit comprendre le Questionnaire financier.